



- (2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles**
Directive 94/9/CE

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

- (3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 02ATEX0039**

- (4) Appareil ou système de protection :

APPAREIL D'ECLAIRAGE POUR LAMPES FLUORESCENTES TYPE EVF-P... ou EVF-P...-LE..

(Les points sont remplacés par des chiffres et/ou des lettres correspondant aux variantes d'exécution)

- (5) Constructeur : **ITALSMEA**
(6) Adresse : Via per Cernusco,15
20060 BUSSERO (MI)
ITALIE

- (7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

- (8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le procès-verbal n°15526/02.

- (9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 50 014 de juin 1997 + A1 et A2
EN 50 018 de novembre 2000

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

- (10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.

- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2 G

EEx d IIC T6

Verneuil-en-Halatte, le 2002 06 13



X. LEFEBVRE

Ingénieur au Laboratoire de Certification des
Matériels ATEX



Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par délégation
B. PIQUETTE
Directeur Adjoint de la Certification



(13)

ANNEXE

(14) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 02ATEX0039**

(15) **DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION**

L'enveloppe, réalisée en trois longueurs, se compose d'un tube en polycarbonate scellé, à chaque extrémité, dans un embout métallique. Un des embouts est équipé d'un couvercle vissé pour l'accès aux lampes.

Cet appareil d'éclairage est destiné à recevoir un ballast électronique pour lampes fluorescentes, une version secours est prévue avec un ballast électronique et une batterie scellée avec un dispositif de contrôle.

Cet appareil présente les degrés de protection IP66 selon la norme européenne EN 60529.

PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Tensions maximales d'alimentation : 12 à 110 V (DC)
24 à 240 V (AC)
Fréquences : 50 / 60 Hz ± 5%

Ce matériel est prévu pour alimenter les lampes suivantes :

Type EVF-P 118 : 1 x 18 watts	Type EVF-P 218 : 2 x 18 watts
Type EVF-P 136 : 1 x 36 watts	Type EVF-P 236 : 2 x 36 watts
Type EVF-P 158 : 1 x 58 watts	Type EVF-P 258 : 2 x 58 watts

en version secours :

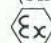
Type EVF-P 118/LE-NP : 1 x 18 watts
Type EVF-P 136/LE-NP : 1 x 36 watts
Type EVF-P 158/LE-NP : 1 x 58 watts
Type EVF-P 118/LE-P : 1 x 18 watts
Type EVF-P 136/LE-P : 1 x 36 watts
Type EVF-P 158/LE-P : 1 x 58 watts
Type EVF-P 218/LE-P : 2 x 18 watts
Type EVF-P 236/LE-P : 2 x 36 watts
Type EVF-P 258/LE-P : 2 x 58 watts

MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

ITALSMEA
Via per Cernusco, 15
20060 BUSSERO (MI)
ITALIE

EVF-P... ou EVF-P...-LE-.. (*)
INERIS 02ATEX0039
(numéro de série)
(Année de construction)

 II 2 G

EEx d IIC T6
T.Amb : -20°C à 50°C
IP66

NE PAS OUVRIR SI UNE ATMOSPHERE EXPLOSIVE PEUT ETRE PRESENTE

ATTENTION AUX CHARGES ELECTROSTATIQUES

N'ESSUYER LE POLYCARBONATE QU'AVEC UN CHIFFON HUMIDE OU UN PRODUIT ANTISTATIQUE

(*) Le type est complété par des chiffres et/ou des lettres correspondant aux variantes d'exécution.

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS

Conformément à 16.1 de la norme EN 50 018, chaque exemplaire du matériel, ci-dessus défini, doit avoir subi avec succès, avant livraison, une épreuve de surpression statique, d'une durée comprise entre 10 et 60 secondes sous :

- 14,1 bar pour le type EVF-P pour lampes de 18 watts,
- 12,2 bar pour le type EVF-P pour lampes de 36 watts,
- 11 bar pour le type EVF-P pour lampes de 58 watts.

(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Le rapport technique est composé des documents cités ci-après, constituant le dossier descriptif de l'appareil, objet de la présente attestation.

- Notice technique TN-60-2002-01 du 04.06.2002 (8 pages)
- Notice d'instruction evfp-02E04-06 (2 x 4 pages)
- Plan n° C60200200 Rev.0 du 04.06.2002
- Plan n° C60200201 Rev.0 du 04.06.2002

Ces documents sont signés du 04.06.2002

(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

Les conditions spéciales sont définies dans la notice d'instruction.

(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité aux normes européennes EN 50 014 et EN 50 018.
- l'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.